

Date de dépôt: 14 août 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la prise en charge des enfants sourds à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 septembre 2000, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition qui a la teneur suivante :

Aujourd'hui à Genève, la malentendance et la surdité, en particulier chez les enfants en âge de scolarité, n'est abordée que par une éducation dite bilingue qui comprend l'apprentissage de la langue des signes et du français écrit.

Le Centre pour enfants sourds de Montbrillant (CESM) utilise exclusivement cette approche depuis les années 1980. Aucun autre choix n'est proposé dans ce milieu spécialisé. Pourtant, d'autres stratégies d'éducation se font avec succès en milieu ordinaire. Grâce à l'apprentissage du français parlé, écrit, lu et de la lecture labiale, l'intégration de ces enfants est optimisée.

Les divers degrés de surdité, les différents types d'appareillages (prothèses auditives, implants cochléaires) ainsi que les capacités des enfants impliquent des projets pédagogiques personnalisés. Les projets d'intégration soutenus par des professionnels reconnus sont découragés ou refusés par le Service médico-pédagogique (SMP). Ils sont néanmoins souvent mis en place dans le privé, suite au refus du SMP, et s'avèrent moins onéreux que l'école spécialisée. De nombreux parents de Genève ont essayé à plusieurs reprises de sensibiliser le Département de l'instruction publique à cette question, sans succès à ce jour.

Cette situation est une injustice pour les enfants dont les projets pédagogiques ne peuvent se concrétiser que dans le privé, hors canton ou à l'étranger. Les prestations des professionnels qualifiés ne sont pas prises en charge par l'assurance invalidité (AI) si elles se font en dehors de nos frontières. Les coûts sont lourds pour les familles et ne sont pas déductibles des impôts.

Le but de cette pétition est de demander l'ouverture des prestations du Département de l'instruction publique aux autres formes reconnues de prise en charge de l'enfant à déficience auditive.

Outre les signataires de cette pétition, celle-ci est soutenue par l'Association genevoise des malentendants (AGM) et l'Association genevoise de parents d'enfants déficients auditifs (AGPEDA).

N.B. 131 signatures

M^{me} Beatriz de Candolle, 58, avenue du Vieux-Bourg, 1225 Chêne-Bourg

La pétition telle que transmise par le Grand Conseil suite à son examen en Commission des pétitions, était en outre assortie des remarques suivantes:

En conclusion, l'ensemble des commissaires s'accorde pour renvoyer la pétition au Conseil d'Etat, en lui recommandant de maintenir un esprit d'ouverture et de dialogue avec toutes les personnes concernées et en encourageant la formation d'interprètes et de codeurs.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Contexte

La pétition dont est saisi le Conseil d'Etat remonte à bientôt six années. Outre le fait que la situation a quelque peu changé ces dernières années concernant le suivi des enfants atteints de surdité, d'une manière générale la pétition pose la délicate question de la prise en charge des enfants atteints de surdité dans notre canton, en particulier ce que propose le Centre pour enfants sourds de Montbrillant (CESM) et sa place dans le dispositif médico-pédagogique en tant qu'institution publique. A ce propos, le Conseil d'Etat observe que les demandes des pétitionnaires sont très spécialisées et nécessiteraient quasiment une approche individuelle, au cas par cas.

Toujours est-il que le Conseil d'Etat a examiné la situation depuis le dépôt de la pétition et a constaté une évolution allant dans le sens souhaité par le Grand Conseil.

Le fond du problème

Face à la question de la surdité, deux options existent : la première est celle de la langue des signes (appelé LSF) grâce à laquelle l'enfant pourra assez facilement communiquer. La deuxième consiste en une langue orale (lecture sur les lèvres) qui nécessite un suivi logopédique pour apprendre à produire les sons, former des mots. Cette méthode requiert l'appui d'un traducteur (dénommé codeur) qui complète la lecture labiale par des gestes. Il s'agit alors de langage parlé complété (LPC).

L'état de la situation au moment du dépôt de la pétition

En l'an 2000, le CESM comptait vingt-cinq élèves qui étaient pris en charge par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants, éducateurs, logopédistes, interprètes, pédopsychiatres et psychomotriciens.

L'enseignement du langage des signes (LSF) et du français écrit et oral y était principalement mis en œuvre. Toutefois, contrairement à ce que les pétitionnaires prétendaient, le LPC était également dispensé s'agissant du français. A l'époque, les élèves soutenus par le CESM suivaient leur scolarité dans deux classes intégrées à l'école primaire de Sécheron et une autre au Centre de Montbrillant (pour cinq élèves sourds avec handicaps associés). Par ailleurs, trois élèves étaient intégrés en classe ordinaire au niveau du cycle d'orientation et un autre au niveau du collège.

L'évolution entre 2000 et 2006

Au cours de ces six dernières années, le CESM a intensifié la collaboration autour des projets personnalisés d'intégration avec l'école ordinaire (passage de tous les élèves sans graves handicaps associés à l'école primaire de Sécheron ou au cycle d'orientation dans des classes intégrées). De plus, la collaboration s'est également renforcée avec le secteur spécialisé, en particulier avec les écoles de formation préprofessionnelle. Par ailleurs, le CESM a consolidé l'enseignement tant de la LSF que du français selon les objectifs en vigueur dans l'enseignement primaire concernant l'enseignement de la langue écrite et orale (production et compréhension). Le centre s'est également entouré de la collaboration, pour certains élèves, des logopédistes de la place de Genève. Toutes ces mesures vont dans le sens souhaité par les pétitionnaires.

Le CESM aujourd'hui

Actuellement trente et un élèves sont suivis selon des projets individualisés à plein temps ou à temps partiel. Ils se détaillent de la façon suivante :

Groupe de stimulation à la communication (2-4 ans)

Cinq enfants font partie de ce groupe dont le but est de favoriser le développement de la communication orale et le langage des signes au moyen du jeu symbolique, de la verbo-tonale, du LPC, d'histoires racontées ou encore de jeux interactifs.

Intégration à l'école primaire de Sécheron (4-12 ans)

Dix élèves sont dans des classes normales et intégrés selon des projets pédagogiques individualisés. Les appuis en intégration sont donnés par un enseignant spécialisé du CESM; c'est également le lieu de l'apprentissage de l'utilisation d'un interprète.

Intégration au CO de Sécheron (12-16 ans)

Neuf élèves sont concernés, dont deux en 7^e, cinq en 9^e et deux avec un programme spécifique en classe spécialisée. L'intégration se fait dans toutes les disciplines, excepté le français et l'histoire qui sont enseignés à part par un collaborateur du CESM.

Groupe pédaogo-thérapeutique (16-18 ans)

Cela concerne trois élèves sourds avec de sévères handicaps associés. Ils sont suivis au centre de Montbrillant où l'accent est mis spécialement sur le développement de l'autonomie dans la vie quotidienne, la communication et l'intégration sociale.

Appui à l'intégration (4-13 ans)

Le CESM suit cinq élèves sourds munis d'implants cochléaires intégrés en classe ordinaire. Des appuis pédagogiques individuels en français sont donnés en collaboration avec le Centre romand d'implants cochléaires. Deux enfants sourds de l'institution de Clair-Bois (6-7 ans) sont suivis une fois par semaine par une collaboratrice sourde du CESM pour le développement de la communication en LSF.

Enfin, trois autres enfants du Centre de rééducation et d'enseignement de la Roseraie (CRER) sont suivis par une collaboratrice sourde du CESM pour le développement de la communication en LSF.

S'agissant des méthodes utilisées par le CESM, ce dernier continue l'enseignement bilingue français oral et écrit et langue des signes. Le LPC est également utilisé dans des situations particulières. L'enseignement individualisé garantit une progression adéquate des apprentissages scolaires. Les enfants suivis par le CESM ont également tous un traitement logopédique individuel et pour certains également en groupe. Avec les élèves implantés en appui, le CESM n'utilise pas la langue des signes.

Le nombre d'interprètes

Huit interprètes sont actuellement disponibles sur le canton de Genève. Dès juillet 2006, il y en aura cinq de plus.

Conclusion

Le Centre pour enfants sourds de Montbrillant (CESM) se définit comme un centre bilingue. Il utilise la langue des signes et des interprètes en langue des signes lors des intégrations, notamment au niveau du cycle d'orientation. L'ouverture à d'autres approches concerne particulièrement l'utilisation de codeuse (LPC). Le CESM a été spécialement attentif ces dernières années à développer au maximum les capacités langagières orales des élèves, notamment en ayant des logopédistes compétentes dans ce domaine. Dans ce sens, l'intégration des élèves dans les classes ordinaires, avec les appuis nécessaires, est recherché en priorité. Il faut souligner que les élèves suivis actuellement par le centre rencontrent dans la grande majorité des cas des difficultés associées à la surdité, notamment d'apprentissage ou de

comportement. Par ailleurs, la plupart de ces enfants viennent aussi de milieux défavorisés, ce qui accentue encore la difficulté de la prise en charge.

Par une approche individualisée et concertée avec les parents d'enfants atteints de surdit , le CESM offre un encadrement et une prise en charge qui permet   ces enfants atteints de surdit , malgr  toutes leurs difficult s, de progresser dans leurs apprentissages et de trouver un environnement favorable   leur d veloppement psychosocial. Les collaborateurs-trices du CESM et du SMP ont le r el souci de trouver des solutions adapt es   chaque enfant, que ce soit dans l'enseignement ordinaire ou dans le cadre de l'enseignement sp cialis . Si, parfois, certains accords entre partenaires sont encore difficiles   trouver, le dialogue reste ouvert.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'Etat entend continuer   mener sa politique dans ce domaine.

Au b n fice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les d put s,   prendre acte du pr sent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D' TAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le pr sident :
Pierre-Fran ois Unger